

PROJET CLUB 2026/2027

Nom du club :

Numéro du club :

Dossier complété par :

Fonction :

Nom et prénom du président :

Nombre de licenciés TOTAL pour :

2022/2023:

2023/2024:

2024/2025:

À CE JOUR :

AVIS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

- Projet DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

☐

TRÈS FAVORABLE

☐

FAVORABLE

☐

RÉSERVÉ

- Projet ÉQUIPEMENT ou DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

☐

TRÈS FAVORABLE

☐

FAVORABLE

☐

RÉSERVÉ

- Avis général :

Fait le :

À :

Signature de Président du
Comité Départemental :

PRÉSENTATION DU PROJET DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

(différent du projet déposé en 2024/2025)

Nom(s) du(es) BE / BE Stagiaire / CQP-ET... (sur l'action)

Détail de l'action :

Préciser le nombre d'heures effectuées par le DE/DES, quantifier le public cible, achat de matériel pédagogique.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 1

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Parallèlement à la mise en place du projet, il est essentiel d'en évaluer le coût en terme de charges et de produits.

Les produits doivent intégrer principalement toutes les formes d'apports extérieurs (engagement des partenaires actuels ou potentiels, subventions publiques accordées), l'aide de la Ligue ne pouvant être que complémentaire.

Le montant demandé pour un Projet Club ne peut être supérieur au montant des ressources propres du club alloué sur le projet.

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
1 - Charges spécifiques au projet			
<i>Prestations de service</i>	€	1 – RESSOURCES PROPRES	€
<i>Matières et fournitures</i>	€		
		2 – évaluation des aides	
2 - Services extérieurs		demandées	
<i>Locations</i>	€		
Entretien	€	ETAT	€
Assurances	€		
		Région	€
3 - Autres services extérieurs			
<i>Honoraires</i>	€	Département	€
<i>Publicité</i>	€	ANS	€
<i>Déplacement, mission</i>	€	Commune	€
4 - Charges de personnel	€	Autres	€
<i><u>préciser le nombre heures et de jours</u></i>			
5 - Frais généraux	€	PROJET CLUB	€
Coût total du projet	0 €	Total des recettes	0 €

Le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes.

Date :

Signature :

PRÉSENTATION DU PROJET EQUIPEMENT OU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (2)

(différent du projet déposé en 2024/2025)

Action de développement 2 ☐ Projet d'équipement ☐

Nom(s) du(es) BE / BE Stagiaire / CQP-ET... (si projet développement 2)

Détail de l'action :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2

Action de développement 2 ☐ Projet d'équipement ☐

Parallèlement à la mise en place du projet, il est essentiel d'en évaluer le coût en terme de charges et de produits.

Les produits doivent intégrer principalement toutes les formes d'apports extérieurs (engagement des partenaires actuels ou potentiels, subventions publiques accordées), l'aide de la Ligue ne pouvant être que complémentaire.

Le montant demandé pour un Projet Club ne peut être supérieur au montant des ressources propres du club alloué sur le projet.

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
1 - Charges spécifiques au projet			
<i>Prestations de service</i>	€	1 – RESSOURCES PROPRES	€
<i>Matières et fournitures</i>	€		
		2 – évaluation des aides	
2 - Services extérieurs		demandées	
<i>Locations</i>	€		
<i>Entretien</i>	€	ETAT	€
<i>Assurances</i>	€		
		Région	€
3 - Autres services extérieurs			
<i>Honoraires</i>	€	Département	€
<i>Publicité</i>	€	ANS	€
<i>Déplacement, mission</i>	€	Commune	€
4 - Charges de personnel	€	Autres	€
<i><u>préciser</u> le nombre heures et de jours</i>			
5 - Frais généraux	€	PROJET CLUB	€
Coût total du projet	0 €	Total des recettes	0 €

Le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes.

Date :

Signature :